



**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 09 - OCTOBRE 2020**

**Procès-verbal officiel des délibérations de la  
Commission Permanente du 5 octobre 2020**



## **COMMISSION PERMANENTE DU 5 OCTOBRE 2020**

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 5 OCTOBRE 2020**, à **14 H 06**, sous la présidence de **MME Valérie BEAUSERT-LEICK**, présidente du conseil départemental.

### **Etaient présents :**

- Mmes BALON Sylvie, BARDOT-NORMAND Audrey, BILLOT Véronique, CREUSOT Nicole, CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, DAGUERRE-JACQUE Patricia, FALQUE Rose-Marie, MARCHAL-TARNUS Corinne, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, POPLINEAU Monique, RIBEIRO Manuela et SILVESTRI Annie, MM. ARIES Christian, BAUMANN Pierre, BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, DE CARLI Serge, DESSEIN Jean Pierre, HABLLOT Stéphane, HARMAND Alde, KLEIN Mathieu, LOCTIN Jean, MAGUIN Frédéric, MARCHAL Michel, MINELLA Jean-Pierre, PENSALFINI Eric, PIZELLE Stéphane et TROGRILIC Laurent

### **Etaient excusés :**

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de Mmes ALTERMATT Maryse, BOURSIER Catherine, MM. CASONI Alain, CORZANI André, Mmes KRIER Catherine, LALANCE Corinne, LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary, PAILLARD Catherine, MM. SCHNEIDER Pascal et VARIN Christopher, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. PIZELLE Stéphane, CAPS Antony, Mme SILVESTRI Annie, MM. DE CARLI Serge, DESSEIN Jean Pierre, LOCTIN Jean, BAZIN Thibault, Mmes FALQUE Rose-Marie, RIBEIRO Manuela, M. MARCHAL Michel, Mme BARDOT-NORMAND Audrey et M. BINSINGER Luc

**RAPPORT N° 1 - RECHERCHE-ACTION DE L'ODAS SUR LE ROLE DES COLLABORATIONS ECOLE / COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PREVENTION ET LE SOUTIEN DES ENFANTS ET DES FAMILLES - FINANCEMENT 2020**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Agnès MARCHAND,  
Après en avoir délibéré,

- accorde, au titre de l'exercice 2020, un financement de 15 000 € dans le cadre de la participation du Département à la recherche-action de l'Odas sur le rôle des collaborations école / collectivités territoriales pour la prévention et le soutien des enfants et des familles,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6568 sous fonction 58 – programme 442 – opération 017 – enveloppe 03.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - FRANCE DEPRESSION LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Agnès MARCHAND,  
Après en avoir délibéré,

- accorde à l'association France Dépression Lorraine une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au titre de l'exercice 2020,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE, LE DEPARTEMENT ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Annie SILVESTRI,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention pluriannuelle 2021-2024 entre la CNSA, le Département et la MDPH,
- autorise sa Présidente à signer la dite convention au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 4 - ATTRIBUTION D'UNE DOTATION AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE ET AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE PERSONNES HANDICAPEES DE COMPETENCE EXCLUSIVE DEPARTEMENTALE EN VUE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL MOBILISE DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE COVID-19**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Annie SILVESTRI,  
Après en avoir délibéré,

- Etend le bénéfice de la dotation décidée lors de la session du 30 juin dernier aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataires non conventionnés avec le Département et aux structures mandataires de l'aide à domicile, afin que les professionnels relevant de ces services puissent bénéficier d'une prime selon les mêmes critères que ceux actés à la session de juin dernier.
- Approuve tels que détaillés dans le rapport n°..... les montants des dotations individualisées destinées à contribuer à la prime exceptionnelle à verser par leur employeur au personnel mobilisé dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 à attribuer aux structures d'accueil de personnes handicapées de compétence exclusive départementale (355 234 €), aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataires conventionnés (1 846 208 €) et non conventionnés (153 099 €), ainsi qu'au service mandataire de la Fédération ADMR de Meurthe-et-Moselle (116 975 €).
- Approuve les termes des conventions type détaillant les modalités de versement de ces dotations individualisées, d'une part aux structures d'accueil de personnes handicapées de compétence exclusive départementale, et d'autre part aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataires.
- Approuve la convention à conclure avec la Fédération ADMR de Meurthe-et-Moselle, pour son service mandataire.
- Autorise la présidente à signer les conventions correspondantes avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, les structures d'accueil de personnes handicapées de compétence exclusive départementale et la Fédération ADMR de Meurthe-et-Moselle, pour son service mandataire.
- Précise que la somme nécessaire au versement de ces dotations sera imputée sur les chapitres 65 et 016 – articles 651141 et 6511211 sous fonctions 52 et 551 – programme 421 (2 116 282 €) et 432 (355 234 €).
- prend acte que la recette de l'Etat relative à la mise en œuvre des primes COVID pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile sera présentée pour inscription à la décision modificative n°3 du budget général 2020 de la collectivité

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 5 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 6 - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CHARLES DUVIVIER A EINVILLE-AU-JARD. - PRESENTATION ET APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'OPERATION, ET DESIGNATION DES MAITRES D'ŒUVRE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme de l'opération de restructuration du collège Charles Duvivier à Einville au Jard
- prend acte du lancement de la procédure de concours d'architecture suivant les conditions décrites dans le rapport,
- autorise sa Présidente à indemniser les membres du jury, sur la base des écrits dans le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 7 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'ASSOCIATION PASS'SPORT ET CULTURE DE TOMBLAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- attribue à l'association Pass'Sport & Culture la subvention correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- précise que les crédits nécessaires, soit 6 600 euros, seront prélevés au budget P361 Aides aux associations sportives, Enveloppe 01, Opération O012 Solidarité sport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - MUSEE DU CHATEAU DE LUNEVILLE : AVENANTS AUX CONVENTIONS D'APPLICATION DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE PALAIS DES DUCS DE LORRAINE MUSEE LORRAIN.**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Nicole CREUSOT,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'application n°1 de la convention-cadre de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Palais des ducs de Lorraine-Musée lorrain concernant l'exposition « D'or et de gloire. Lunéville et ses ducs au 18<sup>e</sup> siècle »,
- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'application n°2 de la convention-cadre de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Palais des ducs de Lorraine-Musée lorrain concernant l'exposition « D'or et de gloire. Lunéville et ses ducs au 18<sup>e</sup> siècle »,
- autorise sa présidente à les signer au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Jean-Pierre MINELLA,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la répartition des subventions de fonctionnement versées aux associations patriotiques comme indiquées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les montants correspondants seront prélevés sur les lignes budgétaires chapitre 65 article 6574900 sous fonction 0202 et chapitre 65 article 65738 sous fonction 0202 (pour ONAC).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - CTS - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pierre BAUMANN,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 11 - CTS - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pierre BAUMANN,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E03 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 12 - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2020**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pierre BAUMANN,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le reversement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2020 d'un montant de 6 362 705 € selon la répartition fixée entre communes, pour la première part, et entre EPCI pour la deuxième part.

Lors du vote correspondant, les élus suivants déclarent ne pas participer au débat et au vote : M. BINSINGER, M. CAPS, M. DESSEIN, Mme FALQUE, M. HABLOT, M. HARMAND, M. KLEIN, M. PENSALFINI, Mme RIBEIRO, M. SCHNEIDER et M. TROGRIC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 13 - FONDS DES AMENDES DE POLICE - REPARTITION 2019**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pierre BAUMANN,  
Après en avoir délibéré,

- décide de répartir au titre du programme 2019 la recette de 1 300 836 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière en faveur des opérations figurant dans le rapport,
- attribue aux collectivités bénéficiaires les sommes correspondantes,
- précise que les crédits correspondants ne font pas l'objet de mouvements budgétaires et seront versés directement par les services de l'Etat.

Lors du vote correspondant, Mme FALQUE et M. BINSINGER déclarent ne pas participer au débat et au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 14 - SUPPRESSION DES PLANS D'ALIGNEMENT SUR LES COMMUNES DE BULLIGNY, ALLAIN, CREPEY, SAULXURES-LES-VANNES, TRAMONT-LASSUS ET THUILLEY-AUX-GROSEILLES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pierre BAUMANN,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à l'enquête publique en vue de supprimer les plans d'alignement sur les communes de Saulxures-les-Vannes, Allain, Tramont-Lassus et Thuilley-aux-Groseilles et la réduction des plans d'alignement sur les communes de Bulligny et Crépey,
- approuve les termes de la convention de partenariat relative à l'organisation de l'enquête publique à intervenir entre le Département et la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais,
- autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN CARREFOUR D'ACCES A UNE CLINIQUE PSYCHIATRIQUE SUR LA RD 960B A TOUL**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pierre BAUMANN,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un carrefour d'accès à une clinique psychiatrique sur la RD 960b à Toul, ci-présentée,
- autorise sa présidente à signer la dite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - AGRO-ECOLOGIE - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET TRAMES VERTES ET BLEUES - SECTEUR AMEZULE/GRAND COURONNE 2019-2022 - CONVENTION TYPE D'ENGAGEMENT DURABLE DES AGRICULTEURS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Audrey BARDOT-NORMAND,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'engagement durable des agriculteurs proposée dans le cadre du projet AMI TVB Amezule Grand Couronné.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 17 - RENOUELEMENT DU FINANCEMENT DE L'ANIMATION SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ALIMENTAIRE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Audrey BARDOT-NORMAND,  
Après en avoir délibéré,

- sollicite une aide auprès de l'ADEME sur l'animation d'une économie circulaire alimentaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 18 - CIRCULATIONS DOUCES - PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION VELO ET TERRITOIRES POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES LOCALISEES DE COMPTAGES DE VELOS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Audrey BARDOT-NORMAND,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Vélo et Territoires dans les conditions décrites dans le présent rapport,
- autorise la présidente à signer la convention afférente au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 - CONVENTIONNEMENT 2020 AVEC LES OPERATEURS REFERENTS UNIQUES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Sylvie BALON,  
Après en avoir délibéré,

- accorde une participation financière d'un montant maximum de 30 000 € à la Maison de l'emploi Terres de Lorraine pour son action 2020 « Un challenge vers l'emploi » en lien avec le territoire de Terres de Lorraine,
- autorise sa présidente à signer au nom du Département la convention à intervenir,
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le chapitre 017 - article 6568 - sous fonction 564 - programme 412 - opérations 25 - enveloppe 20.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix pour

18 voix contre : M. BAZIN, M. BINSINGER, M. BLANCHOT, M. DESSEIN, Mme FALQUE, M. LOCTIN, M. MARCHAL, Mme MARCHAL-TARNUS, Mme MAYEUX, M. PENSALFINI, M. PIZELLE.

Mme ALTERMATT, Mme KRIER, Mme LALANCE, Mme LASSUS, Mme LEMAIRE-ASSFELD, Mme PAILLARD et M. VARIN, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. PIZELLE, M. DESSEIN, M. LOCTIN, M. BAZIN, Mme FALQUE, M. MARCHAL et M. BINSINGER.

## **RAPPORT N° 20 - ACTIONS SUPPORT A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Sylvie BALON,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention 2019 avec la Maison de l'emploi Terres de Lorraine pour l'action « Santé, insertion et territoire » en lien avec le territoire de Terres de Lorraine,
- autorise sa présidente à signer au nom du Département l'avenant à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 21 - OFFRE D'INSERTION : CONTRIBUTION A L'OFFRE D'INSERTION - AVENANT ° 1 ADEF**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Sylvie BALON,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention 2020 avec l'association ADEF pour l'action « Accompagnements spécifiques aux métiers des services à la personne : diagnostics » en lien avec les territoires de Briey et Longwy,
- autorise sa présidente à signer au nom du Département l'avenant à intervenir.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix pour

18 voix contre : M. BAZIN, M. BINSINGER, M. BLANCHOT, M. DESSEIN, Mme FALQUE, M. LOCTIN, M. MARCHAL, Mme MARCHAL-TARNUS, Mme MAYEUX, M. PENSALFINI, M. PIZELLE.

Mme ALTERMATT, Mme KRIER, Mme LALANCE, Mme LASSUS, Mme LEMAIRE-ASSFELD, Mme PAILLARD et M. VARIN, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. PIZELLE, M. DESSEIN, M. LOCTIN, M. BAZIN, Mme FALQUE, M. MARCHAL et M. BINSINGER.

## **RAPPORT N° 22 - SOUTIEN AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Laurent TROGRIC,  
Après en avoir délibéré,

- accorde les montants financiers ci-dessous tels que décrits dans le rapport :
  - 9 546 € pour CFDT,
  - 2 933 € pour CFE-CGC,
  - 3 665 € pour CFTC,
  - 8 590 € pour CGT,
  - 4 266 € pour FO,
  - 2 000 € pour FSU,

- 2 000 € pour SOLIDAIRES,
- 2 000 € pour UNSA.
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 112 - opération 001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 23 - AVENANT A LA CONVENTION DE DEPOT DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET D'ALIMENTATION D'APPOINT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré

- approuve la proposition d'avenant n°1 à la convention de dépôt de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation ci-joint entre le Département et la société SELECTA,
- autorise la présidente du conseil départemental à signer l'avenant à la convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 24 - DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour désigner un conseiller départemental en remplacement de Monsieur Mathieu KLEIN en tant que représentant du Département au conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH),
- désigne Madame Valérie BEAUSERT-LEICK
- prend acte que les six conseillers départementaux représentants le Département au conseil d'administration sont désormais :
  - Madame Valérie BEAUSERT-LEICK
  - Monsieur Pierre BAUMANN
  - Madame Sylvie CRUNCHANT-DUVAL
  - Madame Catherine KRIER
  - Madame Sabine LEMAIRE-ASSFELD
  - Monsieur Jean-Pierre MINELLA

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 25 - AMICALE DES CONSEILLERS GENERAUX ET DEPARTEMENTAUX DE LORRAINE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 367 euros à l'Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux de Lorraine au titre de l'exercice 2020,
- approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux de Lorraine telle qu'annexée,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne P515 O0004 6574-021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 26 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 50%: BATIGERE (JARNY)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous  
VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article 2298 du Code civil ;  
VU le Contrat de Prêt n°111204 en annexe signé entre : BATIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 106 000 euros souscrit par l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°111204 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 27 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES DE POMPEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition de 692 m<sup>2</sup> de locaux, au profit de la Maison départementale des solidarités, situés au 112 rue des quatre éléments à Pompey, propriété de la communauté de communes du Bassin de Pompey, prenant effet à compter du 7 septembre 2020 pour une durée de cinq ans, le montant de la redevance trimestrielle étant de 20 404,69 euros TTC et la provision trimestrielle pour charges de 3 450 euros,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Lors du vote correspondant, Monsieur TROGRLIC déclare ne pas participer au débat et au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 28 - RD 913 - ARRAYE-ET-HAN - ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE CARREFOUR**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les acquisitions des parcelles désignées dans le présent rapport aux conditions financières énoncées dans celui-ci, les frais liés à la rédaction des actes étant à la charge du Département,
- décide que les emprises seront classées dans le domaine public départemental en fin de travaux,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 29 - RD 26 -TIERCELET - TRANSFERT DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert gracieux dans la voirie communale de Tiercelet, de la portion de l'ancienne RD 26 décrite au présent rapport, conformément à l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
- décide que le transfert sera constaté à la signature du procès-verbal portant déclassement de la voirie départementale et reclassement dans la voirie communale,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 30 - RD 72 - SERRES - CESSION D'UNE EMPRISE DEPARTEMENTALE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation des parcelles B n°139 de 117 m<sup>2</sup> et B n°140 de 42 m<sup>2</sup>, sises à Serres,
- prononce leur déclassement du domaine public,
- approuve la cession des parcelles B n°139 et B n°140 sur la commune de Serres, par le Département à M. et Mme STAUB domiciliés 23 rue du Mont à Serres, pour un montant de 3 816,00 €, conformément à l'estimation rendue par le service du Domaine le 18 juin 2020,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H16.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 9 NOVEMBRE 2020**, à 14H00





**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du**

**Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

**48, Esplanade Jacques Baudot**

**54000 - NANCY**